

29 avril 2003

03.325

Question du groupe PopEcoSol

A propos des tâches de police liées au G 8

Comme lors des manifestations de Davos, les cantons seront appelés à fournir des contingents policiers dans le cadre du G 8. Il est compréhensible et légitime que la rencontre des chefs d'Etat qui prétendent diriger le monde, faire la guerre et imposer un ordre social au monde entier soit contestée. Le droit de manifester est et doit rester un élément essentiel d'une conception démocratique de l'Etat.

A Davos déjà, et récemment à Genève dans le cadre de la manifestation anti-OMC, on a assisté à des dérapages policiers préoccupants. Des secteurs de la police échappent manifestement aux autorités politiques. Certains policiers pratiquent en effet une conception bien particulière du maintien de l'ordre où le droit républicain de manifester n'a plus sa place.

Comme participante neuchâteloise à la manifestation contre l'OMC à Genève, l'une d'entre nous a été personnellement témoin, sur le quai de gare de Genève, du comportement inadmissible de plusieurs policiers qui s'en sont pris sans sommation et sans raison à des manifestant-e-s qui venaient comme elle prendre le train pour rentrer à la maison. Une balle a été tirée, blessant au visage une de nos collègues du syndicat, mère d'un adolescent qui a lui été frappé sur la tête avec une matraque, sans raison. Cette femme et son fils n'étaient ni casqués ni masqués ni armés, pas plus que les autres personnes présentes sur le quai et qui ont assisté, stupéfaites, à cette scène de violence gratuite provoquée par des policiers stationnés en nombre important au haut de l'escalier et de la rampe d'arrivée au quai. A l'hôpital, le médecin ne savait pas comment opérer cette femme qui se trouvait avec des débris non identifiables inscrustés dans sa chair. Le chef de la police a commencé par nier qu'il s'agissait d'une balle tirée par ses hommes. Plainte a été déposée. On connaît la suite: le chef de la police a donné sa démission, l'enquête se poursuit encore et la femme restera marquée à vie par cette blessure. A Berne également, les pratiques du chef de la police sont actuellement en question.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire comment il interprète, par exemple, le fait que des centaines de milliers de manifestant-e-s ont pu défiler sans heurts, sans casse et sans police à Porto Alegre, alors qu'ici, quelques milliers, parfois quelques centaines, voire dizaines de manifestant-e-s pacifiques apparaissent à la police comme une menace et que le moindre slogan lancé contre elle déclenche une riposte disproportionnée?

En prévision de la participation de policiers neuchâtelois aux forces de maintien de l'ordre dans le cadre du G 8, le Conseil d'Etat peut-il aussi nous dire:

1. Sous quelle autorité seront placés ces policiers?
2. Si lui-même et les responsables de la police neuchâteloise ont leur mot à dire sur la conception du droit de manifester? Dans le cadre des manifestations qui se préparent sur les bords du Léman, quelles indications les policiers reçoivent-ils pour "assurer le maintien de l'ordre" tout en respectant les droits démocratiques?
3. Quelle préparation particulière, citoyenne et démocratique, est assurée aux policiers/policières neuchâtelois qui sont appelés à agir dans un cadre inhabituel de mouvements de foule massifs?
4. Quel équipement et quel type d'armes sont prévus?
5. Quel est le coût de cette opération pour le canton de Neuchâtel?

Signataires: M. Ebel, G. Hirschy, F. Bonnet, H. Jenni, N. de Pury, J.-P. Veya, M. Droguett, A. Bringolf, J. Kuhn-Rognon, D. de la Reussille, D. Perdrizat et C. Stähli-Wolf.